

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### FEUX DE PLEIN AIR

Certains propriétaires ou locataires de terrains situés sur le territoire de la commune doivent parfois brûler des branches que les agents de Nétrel ne peuvent collecter comme déchets verts.

Ce brûlage est limité aux matières végétales suivantes : herbe, broussailles, feuilles, branches, petits arbustes, plantes, bois.

Il est interdit d'allumer tout genre de feu en plein air, dans les chemins et rues de la municipalité.

Nul ne pourra faire brûler quelque matière de façon à nuire à la circulation et à la santé des riverains.

Le règlement établi quant au brûlage sécuritaire est le suivant :

- le feu ne sera allumé qu'après 18h. (interdiction d'allumer un feu entre 8h et 18h)
- ne faire brûler qu'une seule pile de bois,
- la pile de bois ne mesure pas plus de 2 mètres de diamètre et moins de 2 mètres de hauteur,
- le feu est situé à 2 mètres au moins de tout matériel inflammable,
- avoir les outils nécessaires ou une source d'eau suffisante pour contenir le feu sur les lieux,
- une personne responsable veille auprès du feu jusqu'à ce qu'il soit éteint.
- Interdiction formelle de brûler du cuivre, des pneus, éternit, toute matière qui dégage d'épaisse fumée noire.



### FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE



La mairie sera fermée exceptionnellement le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai, mais sera ouverte le lundi 13 mai de 8h30 à 12h.

### ECOLE HAINAUT-BAUGNIES

Il n'y aura pas école le vendredi 10 mai. Une journée de rattrapage est prévue le mercredi 22 mai (toute la journée). Le service garderie matin et soir ainsi que la cantine seront donc également assurés.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### MERCREDI 1er MAI



### REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

- 11 h : Rendez-vous sur le parvis de la mairie où auront lieu :
- allocutions
  - remise des diplômes
  - réception des médaillés à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié

### MERCREDI 8 MAI

### COMMEMORATION DU 68ème ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Rendez-vous à 9 h 15 devant le Tuchel Café pour se rendre au monument aux morts où auront lieu :

- allocutions et dépôt de gerbes



puis réception des participants à la salle des fêtes.

Passage d'un convoi de véhicules militaires dans les rues de la ville.

Tous les enfants présents lors de la cérémonie recevront de la part du conseil municipal, des jetons de ducasse (2 tickets par enfant). Ceux-ci seront distribués directement à leur domicile.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### CANDIDATURE ALSH

La municipalité recherche des jeunes âgés entre 16 ans (révolus au 1er juillet) et 20 ans pour participer à l'encadrement (aide-animateur) de l'accueil de loisirs du mois de juillet. Si vous êtes intéressés, veuillez adresser dès à présent une lettre de motivation et un cv à Mlle DUEE Mathilde en mairie de THIVENCELLE, avant le 17 mai 2013 dernier délai.



### MERCREDI 22 MAI REUNION POUR LES 13-17 ANS (ALSH)

Si vous avez entre 13 et 17 ans, venez nombreux le mercredi 22 mai à 17 h à la salle des fêtes pour mettre en place vos activités du mois de juillet.

### DU SAMEDI 25 MAI AU MARDI 28 MAI

#### FETE FORAINE

Place de l'école Hainaut-Baugnies

(avec manège enfantin, auto-skooter et crève ballons)

Un arrêté portant interdiction de stationner et de circuler sur la place de l'école sera pris durant la fête.



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ACCUEIL DE LOISIRS DU 8 JUILLET AU 2 AOUT

Inscriptions du mercredi 22 mai au vendredi 31 mai en mairie auprès de Mlle DUEE Mathilde :

- le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- le mercredi de 9h à 12 h
- le jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- le vendredi de 9 h à 11 h 30



Si votre enfant a fréquenté le centre lors des vacances de la Toussaint 2012 et/ou de février 2013 et/ou de Pâques 2013 il n'est pas nécessaire de remplir la fiche sanitaire (sauf si la santé de l'enfant a évolué depuis), ni de fournir l'attestation d'assurance et l'avis d'imposition.

### PLANTATIONS ET PARTERRES

Les agents des espaces verts de la commune sèment, plantent et entretiennent régulièrement les parterres, malheureusement, certains actes d'incivilité sont commis : certaines plantations sont régulièrement piétinées, les fleurs plantées en journée, carrément déracinées le soir même. Nous comptons donc sur le civisme de chacun pour que soit respecté ces parterres qui égayent nos rues.

